
L'Ontario et le Québec dominent largement en production de dindon, d'œufs et de poulet, car ces provinces détiennent 66,1 pour cent des effectifs de dindons, 45,6 pour cent de ceux de poules pondeuses et 65 pour cent des troupeaux de poulets. Les exportations canadiennes de produits des œufs et de la volaille à destination des États-Unis sont très faibles, à l'exception des œufs d'incubation de dindon et des poussins d'un jour.

Évaluation

Éléments spécifiques de l'Accord qui touchent le secteur de la volaille et des œufs

L'Accord prévoit une modification globale en une fois des contingents pour tenir compte de la moyenne des importations au cours des cinq dernières années.

Effet de l'élimination des tarifs douaniers

Le tableau 4.9 donne les tarifs en vigueur applicables à la nation la plus favorisée (NPF).

Œufs

L'élimination progressive du tarif de 3,5 ¢ la douzaine n'aura pas de répercussion sur les prix à la production. Dans dix ans, les importateurs paieront leurs œufs américains en coquille 3,5 ¢ de moins la douzaine; cette diminution pourra accroître d'autant leur marge bénéficiaire ou être tout simplement transmise aux consommateurs sous forme de rabais au détail sur les marchés locaux.

À cause du fléchissement graduel des tarifs, l'Office canadien de commercialisation des œufs (OCCO) sera obligé d'absorber une part plus importante du coût de retrait des excédents.

L'industrie devra se pencher sur l'accès qu'auront les transformateurs de second cycle à des ovoproduits à des prix qui leur permettront de continuer de rivaliser avec les importations, en franchise de douane, de produits finis américains. Étant donné que les prix canadiens sont liés aux cours américains selon une formule qui prévoit notamment l'imposition d'un tarif de 3,5 ¢ la douzaine, les cours canadiens des œufs de casserie devraient fléchir avec la disparition du tarif. Les importations d'ovoproduits (liquides, surgelés et en poudre) continueront d'être contingentes, mais les tarifs de 15 à 20 pour cent disparaîtront progressivement sur une période de dix ans. On pourrait modifier quelque peu la formule de fixation des prix des œufs de casserie de façon qu'ils correspondent plus précisément à la valeur des œufs américains à leur arrivée au pays.

Grâce à l'Accord, il sera possible d'écouler une plus grande partie des excédents d'œufs canadiens sur le marché américain. Ainsi, dans dix ans, l'OCCO se fera offrir 3,5 ¢ la douzaine de plus que ce qu'on lui propose à l'heure actuelle dans le cadre de son programme d'exportation, et ce au profit des producteurs.